



Bussy Saint-Georges, le 7 février 2019

SEINE ET MARNE

ARRONDISSEMENT DE TORCY

CANTON DE TORCY

## CONVOCACTION A LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

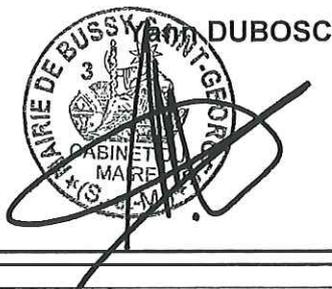
Madame, Monsieur,

Vous êtes convoqués à la réunion du Conseil municipal le 13 février 2019 à 19 h 30 en salle du Conseil municipal.

Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour.

En attente de nous retrouver, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, ma considération distinguée.

Le Maire de Bussy Saint-Georges,

 DUBOSC

POUVOIR

Je soussigné(e), ..... donne pouvoir à :

M.....

Pour me représenter à la réunion du Conseil municipal

du : .....

A BUSSY SAINT-GEORGES LE : .....

Signature :

## ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FÉVRIER 2019

Lors de cette séance, nous examinerons les points suivants :

- ⚡ Adoption du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2018.

### CONSEIL MUNICIPAL

1. Délégations du Conseil municipal au Maire sur le fondement de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

### INTERCOMMUNALITE

2. Rapport de la CLECT du 10 décembre 2018 – Rectification technique.

### FINANCES

3. Rapport sur les orientations budgétaires 2019.
4. Autorisation du Maire à engager, liquider, mandater les dépenses en investissement par anticipation au vote du Budget primitif 2019.
5. Modification de l'autorisation de programme et crédits de paiement.  
AP15-01 : construction d'un groupe scolaire n°10.

### AMENAGEMENT

6. Création de la Commission communale de concertation sur les antennes relais.

### RESSOURCES HUMAINES

7. Indemnité de risques et de sujétions spéciales des psychologues.
8. Recours au Service Civique par intermédiation avec la mission locale du bassin chellois et création d'un poste.

### MEDIATHEQUE

9. Subvention exceptionnelle à l'orphelinat national de Filles de Grand-Bassam (Côte d'Ivoire).

### CULTUREL

10. Subvention exceptionnelle 2019 au Lycée Martin Luther King.

### DIVERS

11. Modification de la composition de la Commission extra-municipale Numérique.

- ⚡ Information des membres du Conseil municipal sur l'utilisation des pouvoirs délégués dans le cadre de l'article L. 2122-22 du CGCT.